

Mouvement spécifique

Consultation des postes. Saisie.
Constitution du dossier via Iprof.

Combien de vœux ?

15 maximum

Quel types de vœux ?

Précis (ce poste)

Larges (tous les postes de ce type dans cette commune, ce département, cette académie)

Quand ?

Du 14 novembre au 3 décembre.

Via SIAM I-prof.

Et après ?

Comme pour l'autre demande :
confirmation à signer ...

Le BO doit être lu très attentivement.

Le résultat du mouvement spécifique est prioritaire sur l'inter académique.

Quels postes :

CPGE ; sections internationales ; BTS ; sections théâtre, cinéma, Certains PLP (ats appl métier art, ...).

Publicité sur Iprof dès le 15 /11/ 2013.

Conditions à remplir :

Lire attentivement le BO.

La demande:

Mettre à jour Iprof, remplir son CV.
Ecrire une lettre de motivation en ligne.
Joindre le chef d'établissement d'accueil.
Certaines demandes nécessitent des démarches supplémentaires (dossiers de travaux, envois de courriers à la DGRH).

Attention les stagiaires doivent obligatoirement participer au mouvement général inter académique !

Mon choix c'est l'Unsa !